

L'hémicycle

Petites et grandes histoires

Repères historiques

Décret du 25 juin 1793 : la **création**. Le Département de Vaucluse est créé, 3 ans après les autres Départements.

Loi du 10 août 1871 : l'**émancipation**. Le Département devient juridiquement une collectivité locale et le Conseil général reçoit une compétence générale pour régler les affaires d'intérêt départemental.

Décret du 3 juillet 1848 : l'**élection**. Les Conseillers généraux sont élus au suffrage universel.

20 janvier 1876 : l'**acquisition**. Le Département de Vaucluse acquiert l'Hôtel Desmarests de Montdevergues, alors plus connu sous le nom de l'Hôtel Foulc du nom de ses derniers propriétaires. La vente est signée pour une somme de 120 000 francs.

1876 - 1878 : les **études et la construction**. L'implantation de la nouvelle salle du Conseil général, petit pavillon indépendant, est définie en lieu et place des cours, écuries et dépendances d'origine. Plusieurs plans présentés par l'architecte départemental Auguste Thiers et son adjoint Louis Valentin, indiquent la progression des études soumises au Préfet et à la Commission départementale.

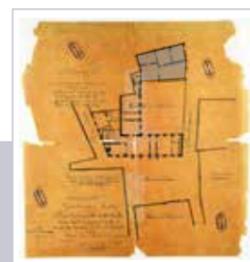
8 avril 1878 : la **première**. Frédéric-Régis Granier, sénateur et président du Conseil général de Vaucluse ouvre la séance dans la nouvelle salle des délibérations par ces mots :

« Messieurs et chers collègues,
Avant de passer à l'examen des affaires soumises à vos délibérations, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans la nouvelle salle de vos séances. Vous avez eu l'espoir, en imposant au Département les sacrifices de cette installation, que l'aménagement nouveau, en facilitant vos travaux, vous en permettrait l'exécution plus prompte. Il reste à désirer que cet espoir se réalise et que votre tâche soit, ainsi, rendue plus facile. »

1907 : le **cadeau**. Le tableau de Paul Vayson, « Les fenaisons en Provence », est offert et placé dans l'hémicycle.

Lois du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983, dites « lois Defferre » : l'**autonomie**. Les collectivités territoriales s'administrent librement et l'Etat transfère aux Départements compétences et ressources financières. Les Présidents des Conseils généraux détiennent désormais le pouvoir exécutif des Départements.

Décembre 2014 - février 2015 : les **travaux**. Le Département de Vaucluse fait restaurer l'hémicycle qui n'a pas été rénové depuis des dizaines d'années. Sa rénovation devenait nécessaire ainsi que son réaménagement suite à l'évolution législative. Au lendemain des élections départementales de mars 2015, l'hémicycle devra accueillir 34 élus au lieu de 24. Le « U » complémentaire et le bureau du service « Assemblée » ont été créés par la combinaison de tables existantes.



© Archives départementales de Vaucluse

D'après les travaux de Blandine SILVESTRE, Archives départementales de Vaucluse.



L'hémicycle

Petites et grandes histoires

Avant...



...après



Une rénovation alliant le respect de la tradition à la nécessaire modernité :

- Augmentation dans l'hémicycle de 24 sièges d'élus à 34,
- Parti pris de sobriété et de neutralité du lieu par des tons gris et blanc,
- Éclairage et chauffage privilégiant les économies d'énergie,
- Sonorisation de l'espace et équipement vidéo,
- Mise en conformité de l'accès « handicapés » à l'hémicycle,
- Restauration du mobilier, du tableau de Paul Vayson et de son cadre et de l'horloge.

L'hémicycle

Petites et grandes histoires



Allégorie du Commerce

Dans sa main, le caducée de Mercure, dieu du commerce et des voyages, à ses pieds une composition de tonneaux, colis, ancre marine et la silhouette d'un navire.



Marianne

Détail important dans l'histoire de la III^{ème} République : le choix de la coiffure du buste de Marianne, symbole de la République, a donné lieu à des discussions passionnées au cours de l'année 1871. La couronne de laurier, signe de modération, a été préférée au bonnet phrygien surmonté de la cocarde tricolore.



Allégorie de l'Industrie

L'Industrie pose la main gauche sur le manche d'une masse. Elle est entourée d'objets évocateurs tels que la roue crantée, une presse, des scies, une enclume...

Des détails, une histoire...



AVIGNON : Les trois clés : l'une représente l'autonomie de la ville avant d'être acquise en 1348 par le Pape Clément VI de la Reine Jeanne ; les deux autres clés, désignent le Saint-Siège.



ORANGE : Au-dessus des trois oranges, un cornet fait allusion au surnom du Guillaume de Gellone (755-vers 812), conseiller de Charlemagne, qui défait les Sarrasins à Orange. Guillaume a inspiré, au XII^e siècle, le personnage de Guillaume d'Orange dans la chanson de geste *Guillaume au Court Nez*.



APT : Une épée est représentée avec son fourreau en souvenir de celle qui fut accordée par Jules César à la ville en hommage à sa fidélité. Jules César avait érigé Apt en colonie romaine, baptisée *Colonia Apta Julia*.



CARPENTRAS : Représentée par un mors de cheval qui d'après la légende aurait été forgé dans un clou de la croix du Christ. Ce mors aurait été réalisé par Sainte Hélène pour le cheval de son fils, l'empereur Constantin. Après la mort de Constantin, l'objet fut vénéré à Constantinople jusqu'à la prise de la ville en 1204. Rapporté par les croisés, le Saint Mors ressurgit en 1226 à Carpentras, et figure sur le socle de l'évêque Isnard. En 1260, il apparaît sur les armes de la ville et devient l'emblème de Carpentras.



« **Les fenaisons en Provence** », tableau primé au Salon de 1907, fut offert par le peintre, Paul Vayson, pour orner la salle des délibérations. Ce tableau complète le message des deux allégories par l'évocation de la prospérité agricole du département et l'attachement des Vauclusiens à leur terre provençale. La scène représentée se situe au chemin des trois Termes, au nord de Gordes d'où l'on distingue le Mont-Ventoux.

Paul Vayson (Gordes 1841 - Paris 1911) fut maire de la commune de Murs de 1896 à 1911.



L'urne

A l'origine, deux urnes étaient présentes dans l'hémicycle. Il n'en reste plus qu'une. Cette urne de scrutin servait à recueillir les votes

des élus.



La cloche

La cloche, objet symbolique, est utilisée par le Président pour rappeler à l'ordre ses collègues.



Le marteau

Le marteau est discrètement rangé dans le tiroir où siège le Président. Il est parfois utilisé pour demander le silence.



L'horloge

Cartel d'applique de style Louis XVI en bronze doré et ciselé, à décor de guirlandes de lauriers en chute et fond de résille. Sommé d'un vase couvert à l'antique, prises têtes de

béliers. Cadran émaillé blanc à doubles chiffres romains et arabes. Travail probablement du milieu du XIX^e siècle. Ornementation classique reprenant les thèmes du style Louis XVI.

Spécificité et exemplarité vauclusiennes

L'hémicycle du Conseil général de Vaucluse est remarquable par son **EXEMPLARITE** et sa **PERMANENCE**.

Pour répondre aux vœux de l'assemblée départementale, les architectes de Vaucluse vont s'inspirer des travaux théoriques et des réalisations les plus modernes des architectes de la République.

En effet, la conception de cette salle, dévolue aux travaux de la représentation départementale, va répondre à des exigences fonctionnelles mais va également se conformer à des modèles historiques à forte charge symbolique.

À la fin de l'Ancien Régime, l'usage pour les salles d'assemblée est encore celui d'un **espace rectangulaire** dont un petit côté reçoit l'estrade royale et les trois autres des bancs destinés aux représentants. Ce type suit le modèle de la **basilique civile romaine**. La **réunion des États généraux**, en mai 1789, en est le parfait exemple.

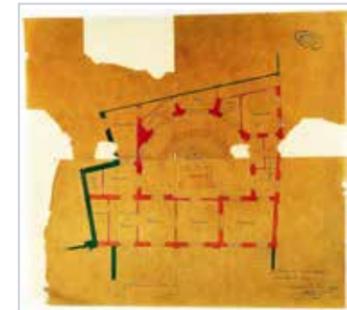
Cette disposition traditionnelle commence à être décriée. Petit à petit l'idée de l'**amphithéâtre** fait son chemin et sa dimension fonctionnelle va être le symbole de l'espace privilégiée de la « portée de la parole ».

Il est alors rappelé que :

« **L'objet principal, même unique d'une salle délibérante est que les discutants se parlent avec aisance, s'entendent avec clarté ; décoration, construction, règles de l'art, tout doit être subordonné à ce point final.** »



Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



© Archives départementales de Vaucluse

Pour l'obtenir, des règles sont énoncées :

- Que les délibérants soient rapprochés les uns des autres, dans le plus petit espace conciliable avec la salubrité et la commodité ; sans cette condition ceux qui ont des voix faibles sont dépouillés de fait de leur droit de voter, et il s'établit une aristocratie de poumons qui n'est pas l'une des moins dangereuses.
L'espace vauclusien n'est en effet pas très large pour garantir cette proximité.

- Que les délibérants siègent dans l'ordre le plus propre à mettre en évidence tous leurs mouvements ; car sans respect public, il n'y a point de dignité individuelle ; ces deux premières conditions établissent la forme circulaire et amphithéâtre.
Le but essentiel est de voir tout le monde et d'être vu par tous.

- Que les rangs des délibérants forment une masse continue, sans division matérielle qui en fasse des quartiers distincts ; car ces divisions matérielles favorisent et même fomentent des divisions morales de parti et de faction.
Les différents partis sont regroupés mais se suivent sans discontinuité.

- Que les issues d'entrée et de sortie soient nombreuses, indépendantes les unes des autres, de manière que la salle puisse s'évacuer ou se remplir rapidement et sans confusion.

- Que l'auditoire soit placé de manière à ne gêner en rien les délibérants.
Dans la salle vauclusienne, une tribune en étage a été construite pour le public et la presse.

(Leçons d'Histoire, données par Constantin-François de VOLNEY en 1794 à l'École Normale)

L'hémicycle du Conseil général de Vaucluse va donc se calquer sur ces recommandations et suivre le même modèle, toutes proportions gardées, que l'hémicycle de l'Assemblée nationale, au Palais Bourbon à Paris.

Il est également à noter que, depuis sa construction, l'assemblée vauclusienne se réunit toujours en ce même lieu.